



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 58091

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le fait qu'une personne reconnue handicapée par la MDPH à 80 % suite à une grave maladie ne puisse bénéficier, par le RSI, d'un complément financier pour pallier le manque de cotisations dû à son incapacité de travailler. Il le remercie des éléments qui pourront lui être transmis.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58091

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)